

## COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 28 JANVIER 2020

Convoqué par Monsieur Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le Comité Technique Local s'est réuni le mardi 28 janvier 2020, à 9h30 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

Le secrétariat est assuré par Olivier MAILLY et le secrétariat adjoint par Wilfried GLAVIEUX de Solidaires.

La CGT Finances Publiques du Pas-de-Calais est représentée par Jonathan CALIN et Séverine CAMUS membres titulaires élus, Céline PLUQUIN membre suppléante élue.

### L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès verbal du CTL du 22 novembre 2019 ;
- Projet de calendrier des opérations relatives à la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (pour information)
- Questions diverses.

En préambule de la réunion, la CGT Finances Publiques a lu sa déclaration liminaire (voir déclaration liminaire).

### Les temps forts de la Déclaration liminaire :

La CGT Finances publiques a réaffirmé son opposition totale et absolue au projet de géographie revisitée.

Vos élus de la CGTFiP62 ont rappelé aux membres de l'administration le mécontentement toujours grandissant de ses agents, la dégradation des conditions de travail, et le pessimisme ambiant au sein des services.

Eu égard au procès de France Télécom et à la condamnation de ses dirigeants pour « harcèlement institutionnel », la CGTFiP62 a rappelé que la DGFIP, par l'intermédiaire de ses cadres, s'applique à mettre en œuvre les mêmes méthodes, avec les conséquences que tout le monde connaît.

Ce constat a été mal reçu par notre direction, qui a indiqué qu'elle était insensible à ces alertes, qualifiées par notre directeur de menaces. Le directeur, « qui n'a pas peur des menaces », a ouvertement mis en garde vos élus contre les éventuelles répercussions de ces propos, interprétés par lui-même comme une tentative d'intimidation.

Vos élus de la CGTFiP62 ont également fait remarquer la mobilisation très importante des collègues contre la réforme des retraites.

## 1) Approbation du procès verbal du CTL du 22 novembre 2019

## 2) Projet de calendrier des opérations relatives à la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (pour information)

Comme nous nous y attendions, cette réunion, n'a apporté aucunes réponses, et bien au contraire elle suscite plus d'interrogation encore et de craintes.

Voici quelques bribes de discussion...

Vote du projet ? Réponse du directeur : trop tôt, pas assez abouti.

Pourtant, il sera mis en application en avril !!!!

Bien sûr il nous est conseillé de ne pas nous inquiéter. L'avis nous sera demandé. Un jour .

Antennes ? Si elles sont pérennes, elles seront inscrites au TAGERFIP ( bien que le Directeur ne puisse s'engager a rien au-delà de 2026), dans le cas contraire, elles auront une durée de vie et une date de fermeture officielle.

Mobilité forcée ? Le DG s'était engagé à éviter la mobilité forcée. Notre directeur, précise que la parole du DG n'engage pas la sienne. Et que les agents concernés par la fermeture de leur trésorerie seront contraint de faire une demande de mutation. La parole du DG apparaît donc comme un mensonge éhonté, ou alors ce dernier n'est même plus écouté par ses DDFIP, comment dans ce cas leur accorder la moindre confiance ?

Beaucoup de points sont restés en suspens, avec des réponses « à venir », des sujets « en réflexion ».

Pour chacun des problèmes évoqués par l'ensemble des OS concernant la mise en place de la réforme, la réponse du Directeur s'est avérée être systématiquement la même, à savoir, il ne s'agit que d'un projet pour lequel tout n'est pas abouti. A ce titre, des groupes de travail sont en cours de préparation. Ils concerneront l'accueil, le secteur public local, les ressources humaines, et la logistique, etc.... d'ici la fin avril afin justement de finaliser ledit projet.

Comment tenir une telle cadence ? Qui sera convié pour ces GT ? Mystère...

Le projet ne semble pas très abouti, mal pensé et de nombreux problèmes évoqués par les représentants du personnel, n'avaient même été envisagée. Nos têtes pensantes seraient-elles dépassées par l'ampleur de la tâche ?

**La position de la CGTFiP62 reste claire et affirmée : retrait pur et simple de ce projet mortifère pour notre administration et nos missions.**